



Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Union africaine salue la visite du Secrétaire général des Nations unies au Sahara occidental, afin de mettre fin à la longue souffrance du peuple du territoire

Addis Abéba, le 14 Mars 2016: La Présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), Dr. Nkosazana Dlamini Zuma, se félicite de la visite du Secrétaire général des Nations unies, M. Ban Ki-moon, au Sahara occidental et dans la région, entreprise du 3 au 7 mars 2016. *"Nous saluons la visite du Secrétaire général des Nations unies au Sahara occidental. Il a démontré la volonté sérieuse des Nations unies à assumer leurs responsabilités et à donner l'élan nécessaire tant attendu, afin de matérialiser la solution au conflit sur le territoire, conformément à la légalité internationale."* a-t-elle souligné.

La Présidente partage en outre les préoccupations du Secrétaire général des Nations unies selon lesquelles le peuple du Sahara occidental a souffert pendant trop longtemps et la communauté internationale ne devrait plus tarder à se conformer aux principes fondamentaux du droit international et aux résolutions des Nations unies concernant le droit indéniable du peuple d'un territoire non autonome à l'auto-détermination.

La Présidente exprime, en particulier, la profonde préoccupation de l'UA face à la situation humanitaire dans laquelle vit le peuple du Sahara occidental, à la violation des droits de l'homme et à la poursuite de l'exploitation illégale des ressources naturelles du territoire, malgré les multiples opinions et décisions pertinentes des organisations internationales et régionales en la matière. Dans ce contexte, elle salue le récent Arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (UE), publié le 10 décembre 2015, annulant l'accord de commerce des produits agricoles et de la pêche, conclu en mars 2012, entre le Royaume du Maroc et l'UE, en raison de son inclusion du Sahara occidental. Elle appelle en outre toutes les parties concernées à respecter l'Arrêt de la Cour et à s'abstenir de conclure tout accord qui violerait la souveraineté permanente du peuple sahraoui sur ses ressources naturelles.

À cet égard, la Présidente réitère l'appel de l'UA au Conseil de sécurité des Nations unies à assumer pleinement sa responsabilité en la matière et à agir, lors de sa prochaine réunion en avril 2016, au-delà du renouvellement du mandat de la MINURSO et à prendre les mesures nécessaires pour faire pression en vue d'un règlement rapide du conflit et à assurer à ce que le

peuple sahraoui exprime ses propres convictions librement et équitablement pour décider de son destin.

Elle réitère également l'engagement de l'UA à intensifier ses efforts pour faire avancer le processus de paix et permettre au peuple du Sahara occidental d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination. *"L'implication de l'UA dans le Sahara occidental n'est pas seulement basée sur sa responsabilité de promouvoir la paix et la sécurité sur le continent, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations unies, mais également sur sa responsabilité en tant que garant du Plan de Paix de l'OUA de juin 1983, qui a permis de parvenir au Plan de Règlement du conflit", a-t-elle précisé.*

Dans le cadre de ces efforts, l'Envoyé spécial de l'UA pour le Sahara occidental, l'ancien Président Joachim Chissano du Mozambique, est prêt à s'adresser au Conseil de sécurité des Nations unies, lors de sa réunion en avril 2016, sur le Sahara Occidental. À cet égard, la Présidente appelle le SGNU et tous les membres du Conseil de sécurité des Nations unies à faciliter la mission de l'Envoyé spécial de l'UA, y compris en lui accordant une audience.